

à poser au premier ministre. A la suite du parallèle qu'il a établi entre la guerre biao-nigériane et celle du Vietnam, le gouvernement entend-il fournir des armes à l'un des combattants du conflit nigérian ou, plutôt, de ne plus vendre d'armes aux États-Unis, rendant ainsi parallèles les deux situations et plus vraisemblable notre politique dans les deux cas?

**Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre):** J'avoue, monsieur l'Orateur, que je ne faisais pas forcément le parallèle que suggère le député. Je disais que ceux qui refusent d'étudier l'histoire répètent toujours les mêmes erreurs. Le hasard a voulu qu'hier aux Nations Unies le porte-parole du Mali fasse valoir le même point. Il a dit à la «presse impérialiste» et aux «philanthropes opportunistes» des pays occidentaux de ne pas se mêler des affaires de l'Afrique, en ces termes:

Les dirigeants africains s'en souviendront quand nous nous pencherons sur des mouvements séparatistes ou autonomistes, les conflits entre Flamands et Wallons, ou le «Québec libre».

Je suppose qu'il parlait d'autres conflits également.

**M. Fairweather:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Nous sommes enchantés d'apprendre ce qui s'est passé aux Nations Unies hier. A-t-on signalé au premier ministre les discours des ministres des Affaires étrangères de la Tanzanie, de la Côte-d'Ivoire et de la Zambie, qui ont insisté sur la nécessité de prendre des initiatives à cet égard?

**Le très hon. M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur. Les chiffres sont bien connus et j'en ai parlé bien des fois. En fait, 29 États membres de l'Organisation pour l'unité africaine ont incité les autres pays à ne pas intervenir en Afrique et dans les affaires africaines; seulement quatre des autres pays étaient en faveur d'une intervention.

## L'HABITATION

### MONTRÉAL—L'INTERRUPTION DES SÉANCES DU GROUPE D'ÉTUDE

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre des Transports. Comme ni lui ni le ministre d'État ne sont ici, je l'adresse au premier ministre. Pourquoi le groupe d'étude sur l'habitation a-t-il cessé de recevoir des mémoires

[M. Fairweather.]

dans des villes canadiennes comme Montréal après seulement un jour d'audience?

**Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre):** Si le député s'était donné la peine de consulter le tableau de présence il aurait vu que le ministre n'est pas tenu d'être présent à la Chambre aujourd'hui.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à l'égard de l'observation du premier ministre, qu'il répète volontiers. Je lui concède le droit, monsieur l'Orateur, de vous signaler que l'un de ses ministres est absent; je lui concède même le droit de nous dire qu'il a demandé à l'un de ses ministres de l'être. Mais je soutiens que le premier ministre enfreint le Règlement quand il justifie sans cesse l'absence des ministres en invoquant le tableau de présence. (*Applaudissements*)

J'ai en main un exemplaire du document, si je puis paraphraser la terminologie juridique, je dirai que ce n'est pas un document que la présidence devrait connaître d'office. La présidence doit se conformer au Règlement, aux coutumes et aux procédures établies de la Chambre, et en s'appuyant sur un tableau de présence, comme s'il s'agissait d'une autorité juridique ou sur la procédure, pour justifier l'absence d'un ministre, va à l'encontre de la procédure de la Chambre et de nos prérogatives de députés.

Je rappelle à Votre Honneur le commentaire 7 (1) de la 4<sup>e</sup> édition de Beauchesne, ainsi conçu:

La Chambre possède un autre droit collectif: celui d'établir sa propre procédure. Ce droit est tellement évident—on ne l'a jamais contesté directement—qu'il devient inutile de s'attarder sur ce point, sauf pour dire que la Chambre n'est comptable à aucune autorité extérieure quand elle se conforme aux règles qu'elle se donne elle-même, mais qu'elle peut s'en écarter quand elle le juge à propos.

Je maintiens que lorsque le premier ministre instaure un nouvel usage, il le fait en tant qu'autorité extérieure, et que lorsqu'il nous remet un document et le rappelle à notre attention jour après jour, en le décrivant comme un tableau de présence, qui pourrait justifier ou expliquer l'absence de ministres, il usurpe le droit de la Chambre d'établir sa propre procédure.

Nous ne pouvons forcer les ministres à se trouver ici. Il y a certaines règles sur l'absentéisme, et la presse n'aime pas voir des sièges vides. Il devrait en être de même pour les banquettes mais rien ne peut contraindre les